

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 20 OCTOBRE 2022

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Laurence DU VERGER, M. Pierrick JANNIN, Mme Roselyne BEAL, Mme Marie-Hélène DANEL, Mme Christel DUPONT, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD, Mme Miriam WIATR.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION : M. Pascal CHARMOT à Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme. Ghislaine BOUVIER à M. Pierrick JANNIN, M. Yohann HACHANI à Christel DUPONT.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Renée BRUYERE, M. Jacques BLANCHIN.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations.....	3
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 23 juin 2022.....	3
FINANCES.....	3
3. Décision modificative n°3 - Budget 2022 C.C.A.S.....	3
4. Décision modificative n°3 - Budget 2022 E.H.P.A Beau Séjour	6
ACTION SOCIALE.....	9
5. Analyse des besoins sociaux 2020-2026	9
6. Bilan d'activité du service social du CCAS	23

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Bonsoir. Merci d'être présents.

1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations

Mme ACQUAVIVA.- Est-ce que quelqu'un a des remarques à faire ?
(*Non.*)

Nous passons au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 23 juin 2022

Mme ACQUAVIVA.- Est-ce que quelqu'un a des remarques ? (*Non.*)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

3. Décision modificative n°3 - Budget 2022 C.C.A.S

M. GUICHARD.- Après un premier ajustement effectué en juin dernier notamment pour permettre la prise en compte des reports des résultats constatés au compte administratif 2021, il est nécessaire de procéder de nouveau à quelques modifications de la section de fonctionnement du budget du CCAS.

Ces modifications sont liées en premier lieu à l'actualité nationale et à la revalorisation de +3,5% du point d'indice mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022 qui nécessite d'abonder les charges de personnel de +10 000€.

Par ailleurs, cette décision modificative est l'occasion de mettre en avant la politique menée par le CCAS en faveur des aînés avec la mise en œuvre de la carte Séniors, l'organisation de la Semaine bleue ou encore l'envoi des colis de Noël. Les charges à caractère général sont ainsi augmentées de + 25 000€, ce qui permet également d'ajuster

précisément le montant de la rémunération d'Alfa 3A, titulaire de la délégation de service public en matière de petite enfance.

Enfin, il est nécessaire d'ajuster ce budget de +10 000€ afin de prendre en charge la subvention versée par le CCAS à l'association MASCOT.

En recettes de fonctionnement, il est également nécessaire d'ajuster à la baisse les recettes liées aux versements de la Caisse d'Allocations Familiales (Prestation de Service Unique et Prestation de Service Ordinaire) pour - 40 000€ au regard des projections pour l'année 2022 qui sont basées sur le taux d'occupation des structures de petite enfance.

Aussi, afin de financer ces dépenses supplémentaires et ces atténuations de recettes, il est nécessaire d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville de + 85 000€.

Ces réajustements sont retracés dans le tableau ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits nouveaux DM 1	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2022
Dépenses de Fonctionnement	3 016 897,00	118 090,61	0,00	0,00	45 000,00	3 179 987,61
Dépenses réelles de fonctionnement	3 004 897,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	3 049 897,00
011 Charges à caractère général	810 164,00			-10 000,00	25 000,00	825 164,00
012 Charges de Personnel	2 129 931,00				10 000,00	2 139 931,00
65 Autres charges Gestion Courante	64 602,00			10 000,00	10 000,00	84 602,00
67 Charges exceptionnelles	200,00					200,00
Dépense ,	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
042 Dotations aux amortissements	12 000,00					12 000,00
001 Déficit de fonctionnement		118 090,61				118 090,61
Recettes de Fonctionnement	3 016 897,00	0,00	0,00	118 090,61	45 000,00	3 179 987,61
Recettes réelles de fonctionnement	3 016 897,00	0,00	0,00	118 090,61	45 000,00	3 179 987,61
70 Produits de Gestion courante	242 704,00					242 704,00
013 Atténuation de Charges	82 000,00					82 000,00
74 Dotations, Subventions	2 690 593,00			118 090,61	45 000,00	2 853 683,61
75 Autres Produits de Gestion Courante	1 600,00					1 600,00
77 Produits exceptionnels						
002 Excédent Fonctionnement						0,00

BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits nouveaux DM 1	TOTAL 2022
Dépenses de Fonctionnement	3 016 897,00	118 090,61	0,00	0,00	3 134 987,61
Dépenses réelles de fonctionnement	3 004 897,00	0,00	0,00	0,00	3 004 897,00
O11 Charges à caractère général	810 164,00			-10 000,00	800 164,00
O12 Charges de Personnel	2 129 931,00				2 129 931,00
65 Autres charges Gestion Courante	64 602,00			10 000,00	74 602,00
67 Charges exceptionnelles	200,00				200,00
Dépenses	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
042 Dotations aux amortissements	12 000,00				12 000,00
001 Déficit de fonctionnement		118 090,61			118 090,61
Recettes de Fonctionnement	3 016 897,00	0,00	0,00	118 090,61	3 134 987,61
Recettes réelles de fonctionnement	3 016 897,00	0,00	0,00	118 090,61	3 134 987,61
70 Produits de Gestion courante	242 704,00				242 704,00
O13 Atténuation de Charges	82 000,00				82 000,00
74 Dotations, Subventions	2 690 593,00			118 090,61	2 808 683,61
75 Autres Produits de Gestion Courante	1 600,00				1 600,00
77 Produits exceptionnels					0,00
002 Excédent Fonctionnement					0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits nouveaux DM 2	TOTAL 2022
Dépenses d'investissement	23 200,00	0,00	0,00	157 871,50	181 071,50
Dépenses réelles d'investissement	23 200,00	0,00	0,00	157 871,50	181 071,50
10 Dotations, fonds divers et réserves					0,00
16 Dépôts et cautionnement	10 500,00				10 500,00
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00				1 500,00
21 Travaux Bâtiments	11 200,00			157 871,50	169 071,50
Recettes d'investissement	23 200,00	157 871,50	0,00	0,00	181 071,50
Recettes réelles d'investissement	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
10 Dotations et Fds propres	700,00				700,00
16 Dépôts et cautionnement	10 500,00				
Recettes d'ordre d'investissement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
040 Amortissements	12 000,00				12 000,00
001 Excédent d'investissement		157 871,50			157 871,50

Est-ce que vous avez des questions ?

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20221222-D2022-23-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Mme ACQUAVIVA.- Si je résume, c'est une augmentation des dépenses de 45 000 €, une baisse des recettes de 40 000 € et donc une subvention d'équilibre de 85 000 €.

En ce sens, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter la décision modificative n° 3 ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Est-ce que quelqu'un a des remarques ?

Mme DU VERGER.- J'ai une petite question qui n'est pas un reproche du tout. Par rapport à la subvention de MASCOT c'est ajusté de plus 10 000. C'est quelque chose que le CCAS verse tous les ans ? Cela n'avait pas été prévu ?

M. ALLEG.- Je pense que cela a été oublié.

Mme DU VERGER.- Ce n'est pas plus par rapport à d'habitude ?

M. GUICHARD.- Non, c'est un calcul par rapport au nombre d'agents.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Décision modificative n°3 - Budget 2022 E.H.P.A Beau Séjour

M. GUICHARD.- Comme pour le budget principal du CCAS, il est également nécessaire de procéder à un ajustement de la section d'exploitation du budget annexe de l'EHPA Beauséjour.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les charges de personnel pour +17 000€ en raison à la fois de l'augmentation du point d'indice de +3,5% intervenue au 1^{er} juillet dernier et de la régularisation des charges patronales liées à la rémunération des étudiants en médecine employés pour assurer, entre autres, les gardes de nuit.

Ce besoin supplémentaire est financé par un transfert de crédit depuis le chapitre 016 – dépenses afférentes à la structure, essentiellement grâce aux économies générées par la prestation choisie de manière transitoire en matière de restauration (à savoir de juin à septembre) à un coût inférieur à celui d'un marché de restauration dans le contexte actuel.

Ces réajustements retracés dans le tableau ci-après.

BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION D'EXPLOITATION

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	Crédits nouveaux DM 1	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2022
Dépenses de Fonctionnement	820 350,00	19 219,26	0,00	-19 219,26	0,00	820 350,00
Dépenses réelles de fonctionnement	811 450,00	0,00	0,00	-19 219,26	0,00	792 230,74
011 Charges à caractère général	108 445,00					108 445,00
012 Charges de Personnel	255 970,00			-10 000,00	17 000,00	262 970,00
016 Dépenses afférentes à la structure	447 035,00			-9 219,26	-17 000,00	420 815,74
67 Charges exceptionnelles						
Dépenses d'ordre de fonctionnement	8 900,00					
016 Dépenses afférentes à la structure	8 900,00					
001 Déficit de fonctionnement		19 219,26				19 219,26
Recettes de Fonctionnement	820 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 350,00
Recettes réelles de fonctionnement	820 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 350,00
017 Produits de la tarification	775 000,00					775 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	45 150,00					45 150,00
019 Produits financiers	200,00					200,00
002 Excédent Fonctionnement						

Mme ACQUAVIVA.- Est-ce que vous avez des questions ?

Mme DU VERGER.- Un complément d'information. Est-ce que les étudiants à Beau Séjour versent quand même une somme pour la location d'un studio ou pas du tout ?

M. GUICHARD.- À Beau Séjour depuis très longtemps il y a des étudiants mais pour les gardes de nuit. Dans le règlement de sécurité du bâtiment nous devons avoir du personnel 24h/24 sur la résidence. Nous avons un forfait soin payé par l'Agence Régionale de Santé qui prend en charge du personnel médical. Donc nous prenons des étudiants en médecine qui sont reconnus aujourd'hui en troisième année comme personnel médical. Cela nous permet d'avoir cette subvention totale de l'ARS pour prendre en charge. Si nous avons un SSIAP, un agent de sécurité, nous ne pourrions pas avoir cette subvention compensatrice de l'ARS. C'est une opportunité de diminuer les coûts et de solliciter la subvention auprès de l'ARS.

Les étudiants participent également à la sécurité opérée par la téléassistance. S'il n'y a pas d'urgence vitale la plateforme gérant les appels de téléassistance appelle les étudiants pour qu'ils puissent se rendre dans le logement du résidents. Il s'agit du volet sécurisation de la résidence.

Nous avons depuis le mois de septembre trois étudiants qui sont arrivés dans un dispositif que vous avez délibéré au mois de septembre l'année dernière pour que la résidence ait le droit dans son fonctionnement d'acquérir un certain nombre de logements pour les étudiants. On va dire que ce sont des voisins, c'est plus cet esprit-là. Ils sont là, ils vivent dans la résidence et on leur demande d'animer mais comme dans un immeuble un voisin pourrait le faire ou une amicale de locataires.

Nous faisons attention à ce qu'ils ne se substituent pas aux professionnels présents et que les résidents n'aillent pas les voir en permanence parce qu'ils ont leur vie. Ils paient une redevance également, qui est diminuée en contrepartie de leur implication dans l'animation de la résidence. Si je devais un peu simplifier, les étudiants du soir c'est pour la sécurité, les étudiants en logement intergénérationnel ce sont des voisins qui s'investissent dans la vie de la résidence.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Les étudiants en médecine du soir sont vraiment logés ?

M. GUICHARD.- Il y a un studio en rez-de-chaussée qui leur est dévolu. On leur demande de 18 heures à 22 heures d'être présents au bureau d'accueil, de s'assurer que la résidence est en sécurité pour la nuit. Ils vont dans leur logement mais ils sont d'astreinte, ils ont leur téléphone et les résidents peuvent les appeler.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Donc il y a un roulement ?

M. GUICHARD.- Oui. Il y a cinq étudiants. On leur demande de faire cinq nuits de semaine réparties dans le mois et un week-end.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Est-ce que cela se passe bien parce que je crois qu'à une époque il y avait des soucis ?

M. GUICHARD.- Oui, de février à juin cela a été assez compliqué. Nous avons dû faire appel à des sociétés de sécurité car parfois nous n'avions pas d'étudiants pour venir. C'est assez rare. On n'avait jamais vu cela.

Au mois de juillet nous avons œuvré sur les réseaux sociaux pour trouver des personnes et de nombreux étudiants sont venus. Nous avons bien renouvelé l'équipe.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Ils sont efficaces, ils sont dans l'esprit de ce que vous recherchez ?

M. GUICHARD.- On sent qu'ils sont là pour apprendre à soigner les gens. Ils ont un rapport aux personnes. Je le vois bien, quand ils ont des problèmes techniques ils sont assez autonomes. C'est une organisation qualitative.

Mme ACQUAVIVA.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

En ce sens, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter la décision modificative n°3 ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACTION SOCIALE

5. Analyse des besoins sociaux 2020-2026

M. GUICHARD.- Nous avons deux collègues ce soir qui sont présentes : Fabienne DOMBRET qui va vous présenter la synthèse de l'analyse des besoins sociaux menée en deux étapes. Nous reviendrons sur cet aspect. Et Linda TOUKAL qui est la responsable du Service Action Sociale depuis le 1^{er} janvier et que vous connaissez.

Nous vous avons présenté le rapport d'activité de la Maison des Familles au mois de mai, le rapport d'activité du Service Petite Enfance au mois de juin ainsi dans la continuité nous souhaitons vous présenter un rapport d'activité sur l'action sociale.

Puis avec l'arrivée de la nouvelle responsable de la résidence Beau Séjour qui a pris ses fonctions le 26 septembre nous préparerons un rapport pour Beau Séjour, le temps qu'elle prenne ses marques, qu'on travaille dessus. Nous essaierons au mois de décembre de vous présenter le projet d'animation.

Mme ACQUAVIVA.- Le temps que vous mettiez sur écran, l'analyse des besoins sociaux est conduite dès la première année ou la deuxième année qui suit le renouvellement des conseils municipaux. C'est obligatoire. Nous avons pris un peu de retard à cause de la crise du Covid dans le traitement des données et dans le recueil. Mais nous sommes plutôt bien placés en comparaison des autres communes du territoire en termes de délai et de présentation du rapport. Donc nous vous le présentons aujourd'hui.

Qu'est-ce que l'analyse des besoins sociaux ? C'est un outil d'aide à la décision pour les collectivités dans le sens où il permet de mieux définir, de mieux identifier les besoins sociaux d'une population et à partir de ces besoins sociaux recensés un plan d'action sociale est mis en place avec en lien un ou deux sujets prioritaires à traiter. C'est une démarche de développement social pilotée par le CCAS. Cela permet aux élus, aux associations partenaires de mieux connaître, de mieux comprendre les enjeux du territoire et de concrétiser la mise en place de solutions avec pertinence.

Comment avons-nous fait ? Comme tout le monde. Première étape, nous sommes partis de l'existant. Nous avons regardé ce qui marchait bien, ce qui marchait moins bien. Nous avons essayé de dégager des problématiques via notre ressenti. Nous en avons ensuite mesuré la pertinence.

Nous avons fait un recueil de données en deuxième étape, de traitement des données en complétant avec des questionnaires à l'attention de la population auprès d'associations puis il y a eu la rédaction du rapport.

Nous nous sommes attachés à l'accès au droit comme axe de travail prioritaire, comme axe transverse et axe de prévention vis-à-vis de nos publics fragiles : les familles monoparentales, les jeunes qui peuvent être en décrochage scolaire, les familles qui ont des difficultés financières, etc.

C'est donc un objectif vraiment de lutte contre le non-recours au droit et pour un objectif final de lutte contre la précarité, contre la vulnérabilité, l'isolement et l'exclusion.

Fabienne va dérouler et vous allez peut-être mieux comprendre comment nous avons réalisé cette analyse.

Mme DOMBRET.- Je vais revenir sur des éléments de contexte. Ce document a plusieurs sources. Nous avons compilé des données chiffrées et des données de ressenti.

Dans les données chiffrées nous avons les données de l'INSEE, de la CAF, de Pôle Emploi, de la Mission Locale. Ces données permettent de dresser un portrait de territoire. Elles datent de 2019 car les dernières données à jour sur ces sites-là sont de 2019. Par contre les ressentis sont de 2022, donc il y a eu le Covid entre les deux. Cela peut créer des différences.

Comme disait Mme ACQUAVIVA nous avons eu une première rédaction du document avec un portrait général avec un ensemble de données statistiques du territoire et une réorientation l'année suivante sur une thématique plus précise puisque c'est l'objet d'une analyse des besoins sociaux. En fonction d'une problématique de territoire nous allons analyser les données, les actions qui fonctionnent et les leviers mis en place pour voir si cela permet d'améliorer les choses.

Il avait été demandé par un comité de pilotage de faire un focus à l'échelle intracommunale, c'est-à-dire par zones IRIS.

Les zones IRIS sont des zones définies par l'INSEE. Ce sont, en fait, les quartiers de la commune. Nous en avons cinq sur Tassin la Demi-Lune. Il y a le Vallon de Charbonnières, Tassin le Bourg, le Centre-Ville, Montriblond-Boyer et la Raude.

Dans le document complet d'analyse des besoins sociaux on voit les tendances, des évolutions et à chaque fois nous nous sommes attachés

à creuser par quartier pour voir si ce sont les mêmes évolutions, les mêmes chiffres. Cela permet d'avoir une vision plus précise du territoire.

Sur l'accès au droit je voulais revenir sur la définition, ce n'est peut-être pas clair pour tout le monde. Même moi j'ai été la première à aller chercher l'information.

C'est l'idée d'offrir dans des lieux accessibles à tous des services d'information sur les droits et les devoirs des personnes, d'orientation vers les organismes, les services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits, d'aide pour accomplir des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation, d'assistance au cours de procédures non-juridictionnelles pour permettre à une personne d'être assistée par un professionnel compétent et de consultation juridique et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques. Cette notion est très vaste.

L'ABS n'a pas traité de manière exhaustive tous les aspects puisque nous avons un panel de droits que ce soit juridique, santé, logement, accessibilité. Nous ne sommes pas allés dans toutes les dimensions. Et il y a un panel de publics aussi qui sont concernés par rapport à cet accès au droit. Donc nous n'avons pas traité cela de manière exhaustive.

Sur le plan du document que nous allons regarder rapidement nous avons une première partie qui est plutôt un portrait sociodémographique du territoire. C'est une entrée plus large qui émane de la première orientation du document puisque nous ne l'avons pas remis à plat, nous n'avons pas tout revu. Nous sommes partis sur un existant avec des données clés du territoire en termes de typologie de population. Nous nous sommes concentrés sur les typologies qui pouvaient être concernées par l'accès au droit : les jeunes, les seniors, les personnes seules.

Puis nous avons approfondi certaines thématiques en lien avec l'accès au droit comme la scolarisation et le décrochage scolaire, le logement, la vulnérabilité et la précarité.

Voilà les deux angles d'approche de cette ABS.

Nous allons aborder les chiffres clés. Nous sommes toujours sur une synthèse du document. En termes de population sur cette page vous voyez trois aspects sur la population.

Nous avons regardé les chiffres en termes d'évolution, en termes de mobilité et en termes de répartition.

Les premières données sont sur l'évolution. En 2019 nous étions à 22 637 habitants et nous avons noté 40 % d'augmentation depuis 20 ans sur la commune avec un taux annuel moyen d'évolution de 2,6 %. C'est assez conséquent. C'est plus qu'à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Ensuite, si nous regardons la pyramide des âges nous voyons qu'elle est très étoffée au niveau des 25-35 ans plutôt pour les hommes et 25-40

ans pour les femmes. C'est la population la plus représentée sur la commune avec une pyramide assez effilée en son sommet, avec des seniors qui ne sont pas aussi importants que peut-être dans l'imaginaire collectif.

Nous avons vu aussi dans les données de territoire que nous avons plutôt des installations sur le territoire de moyenne et de longue durée par rapport à d'autres communes de l'Ouest Lyonnais ou à la Métropole de Lyon. Nous sommes une commune où les personnes restent assez longtemps et donc avec des installations de plus de 5 ans, 10 ans, voire 30 ans. C'est la majorité.

En termes de densité vous voyez à l'écran le schéma avec les cinq zones IRIS avec des couleurs plus ou moins foncées selon la densité de population. Il apparaît que le centre-ville concentre le plus de densité avec 5 688 personnes au kilomètre carré.

Cela pose des questions sur les enjeux de mobilité sur le territoire.

Ce sont aussi des ressentis que nous avons rencontrés auprès des partenaires et des habitants sur l'accès au logement. C'est un des enjeux de territoire.

Cela pose également question sur les besoins par quartier.

J'ai oublié de dire sur le dernier point qu'il y a une forte baisse de la durée moyenne d'installation au Vallon de Charbonnières. Nous nous sommes aperçus qu'avant au Vallon de Charbonnières la durée moyenne d'installation était de 13 années et qu'elle est passée à 3 années depuis dix ans. Cela montre un renouvellement fort de la population dans cette zone IRIS. Et cela peut poser des questions sur qui est cette nouvelle population, quels besoins elle a et, du coup, en termes d'accès au droit comment on aborde cette zone dans le territoire.

Cela pose aussi des questions de lien social et de lien intergénérationnel si nous avons une population plus mixte, plus conséquente avec une densité.

Nous passons à la typologie des habitants toujours par rapport à l'accès au droit.

Je commence par les jeunes. Sur le territoire nous avons 30,7 % de jeunes de moins de 25 ans, ce qui est dans la moyenne. Si nous comparons à deux autres communes de l'Ouest Lyonnais, à Sainte-Foy ils sont à 28,5 % et à Ecully à 36,9 %.

Le schéma d'à côté vous montre l'évolution par quartier des jeunes de moins de 25 ans.

On peut voir que c'est en centre-ville qu'ils sont plus nombreux avec 1 676 jeunes de moins de 25 ans dans ce quartier.

Si on regarde les courbes c'est aussi là où on a connu la plus forte augmentation de jeunes depuis les années 90. Donc nous avons de plus en plus de jeunes dans ce quartier.

Si nous détaillons par tranche d'âge nous avons d'autres différences par quartier. Nous nous apercevons que les plus jeunes, les 11-17 ans, sont plus nombreux à la Raude et au Bourg et que les 18-24 ans sont plus nombreux en centre-ville. Cela donne une typologie de population par quartier sur le territoire.

Nous avons fait la même chose sur les seniors. C'est une population par rapport à l'accès au droit que nous pouvons regarder d'un peu plus près.

Nous avons 23,1 % de personnes de plus de 60 ans. Cela représente 5 334 personnes sur le territoire qui ont plus de 60 ans.

Par rapport à l'Ouest Lyonnais, à Ecully nous avons 25,3 % de plus de 60 ans et à Ste Foy 30,3 %.

Pour les plus de 75 ans nous sommes à 9,5 % alors qu'Ecully est à 11 % et Ste Foy à 12,8 %.

On reste quand même sur des communes avec des typologies assez similaires mais on se situe entre 23 % et 30 %, cela fait quand même un écart.

Si on regarde le schéma à côté par zone IRIS on s'aperçoit que les plus de 60 ans sont en progression fortement à la Raude et au Vallon de Charbonnières mais si on regarde les données chiffrées de 2018 le Vallon de Charbonnières est le lieu où on a le moins de personnes âgées. On en a 681 et 1 310 à la Raude. Donc même s'ils sont en progression dans ces deux quartiers cela va quand même du simple au double. Il faut faire la différence entre la progression dans un quartier et l'effectif total. On voulait alerter en ce sens-là.

La question des jeunes et des seniors nous a amenés à réfléchir sur le risque d'isolement sachant que le concept de cette notion d'isolement est à expliciter car au regard de l'INSEE l'isolement concerne une personne qui vit seule dans un logement mais elle peut être entourée de proches et se sentir seule. On veut attirer l'attention sur l'isolement qui n'est pas qu'un concept INSEE mais qui est un concept social de je me sens seul, j'ai un sentiment de solitude que j'habite seul ou que je n'habite pas seul.

C'est pour cela qu'on a fait deux encarts sur les personnes seules au titre de l'INSEE, qui vivent seules dans un logement et sur les familles monoparentales dont on peut penser qu'elles peuvent avoir un sentiment de solitude dans les aides auxquelles elles peuvent avoir recours.

Nous avons fait un focus sur ces deux types de personne. Nous avons 40,4 % des ménages qui vivent seuls sur Tassin la Demi-Lune, en augmentation puisqu'en 2008 c'était 33,1 %. Ce sont majoritairement des personnes âgées de plus de 75 ans avec un détail pour les 65-79 ans et un détail pour les plus de 80 ans.

Nous voyons aussi dans le tableau que par tranches d'âge il y a un rajeunissement dans toutes les tranches de population. Qu'on ait 15 ans ou qu'on ait 55 ans il y a une augmentation entre 2008 et 2018 sur la proportion de personnes qui vivent seules dans un logement.

Il ne faut pas faire un raccourci personne seule = personne âgée. Si, majoritairement, mais cela concerne un peu tout le monde.

Et on voit que le nombre de personnes qui vivent seules est plus important en centre-ville.

Les familles monoparentales quant à elles sont en progression depuis 2008. Elles représentent 10,2 % des ménages. Par contre, si on regarde le taux par rapport à l'ensemble des familles avec enfant de moins de 25 ans on est à 27,1 % des familles. Donc on pourrait se dire que 10 % des ménages ce n'est pas beaucoup mais presque 30 % des familles avec enfant de moins de 25 ans c'est déjà plus conséquent.

Mme WIATR.- Comment est-on par rapport à la moyenne nationale ?

Mme DOMBRET.- On est dans les mêmes progressions.

Cela concerne globalement plus les femmes. On suit aussi la tendance nationale. Ce sont quand même plus les femmes qui sont en schéma monoparental.

Par contre, par quartier vous verrez qu'il y a des différences. Cela va du simple au double. Dans le Vallon de Charbonnières nous sommes à 11,3 % de familles avec enfant de moins de 25 ans qui sont monoparentales alors que dans le quartier de Montribloud nous sommes à 36,9 %. Cela peut aller de 11 % à 36 % selon les quartiers.

Mme DU VERGER.- Vous venez de parler de quartiers. Avec ma voisine on se pose une question sur le Vallon de Charbonnières. Est-ce que tout le secteur du Montpinot fait partie du Vallon de Charbonnières ou pas ? Est-ce que Montpinot serait noté sur Tassin la Demi-Lune Bourg ou sur le Vallon de Charbonnières ?

M. JANNIN.- Je pense que c'est moitié/moitié.

Mme WIATR.- Je trouve que votre carte est bien mais c'est dommage que ce ne soit pas superposé avec un plan de la ville.

Mme DOMBRET.- Je peux le faire. Je le rajouterai dans le document. Je ne suis pas revenue sur la définition des zones IRIS mais c'est un ensemble de 2000 ménages pour que ce soit comparable. Vous la retrouvez sur le site de l'INSEE.

Ensuite, nous nous sommes attachés à cette population-là parce que nous savons que statistiquement, l'INSEE le dit, quand on est famille monoparentale on a un risque d'avoir deux fois plus de pauvreté qu'une famille d'une personne seule. On passe de 9 % pour une personne seule à 18 % pour une famille monoparentale. Ce risque d'isolement pose des

questions en termes d'enjeux de mobilité, d'enjeux de "l'aller vers", de comment on va chercher ces personnes-là pour les aider que ce soit en termes de numérique, de mode de garde pour les familles monoparentales, d'accompagnement à la parentalité. Ce sont toutes les questions qu'on a en tête quand on pense à ce public-là.

Concernant l'isolement nous avons listé l'action du CCAS par rapport au Service Action Sociale, à la Maison des Familles, au Service Petite Enfance et à la politique senior.

Pour lutter contre l'isolement le Service Action Sociale fait un accompagnement pour le public isolé sans enfant. On sait qu'ils ont suivi 4 % des personnes âgées isolées l'année dernière, qu'ils mettent en place des solutions pour maintenir les personnes dans le logement et des interventions à domicile adaptées pour les personnes âgées principalement. Ils proposent aussi des aides facultatives, que ce soit des aides de cantine qui représentent 53 % des demandes au CCAS ou le chéquier famille ou le chéquier petite enfance ou le chéquier bien vieillir. Ce sont tous les leviers pour aider les familles, lutter contre l'isolement et pour l'accès au droit.

La Maison des Familles propose des activités seniors bien fréquentées : des ateliers mémoire, des ateliers coaching sport, de l'aide à la parentalité. Elle propose aussi de l'aide aux démarches administratives et l'accompagnement numérique.

Le Service Petite Enfance prend en considération dans les modes de garde les publics fragiles dont les familles monoparentales.

Mme DU VERGER.- Par rapport à la fréquentation de la Maison des Familles, les rendez-vous individuels et les 320 participants aux ateliers collectifs, ce sont bien des personnes qui viennent une fois, ce ne sont pas des gens qui reviennent ?

Mme DOMBRET.- Si, cela peut être des personnes qui fréquentent les deux, soit qui viennent en rendez-vous individuel, soit qui participent aux ateliers collectifs mais quand on a compté la fréquentation ce sont les rendez-vous. Il y a 630 rendez-vous. Pour les rendez-vous individuels cela peut être une personne qui peut être suivie deux, trois fois. Ce n'est pas le nombre de personnes, c'est le nombre de rendez-vous.

Par contre, le nombre de participants c'est le nombre de personnes. 320 participants c'est le nombre de personnes qui sont venues à la Maison des Familles.

Mme DU VERGER.- Qui ne reviennent pas plusieurs fois ?

M. GUICHARD.- Si. Aujourd'hui on n'est pas équipé au niveau informatique pour suivre le parcours d'une famille au sein de la Maison des Familles sur une année. Par contre, pour les 1 100 personnes c'est tout confondu.

Sur les ateliers collectifs, les rendez-vous individuels aujourd'hui on n'est pas capable de dire combien ce sont de personnes différentes.

Mme WIATR.- Vous ne savez pas combien de familles vous touchez ? Vous savez combien de personnes mais pas combien de familles ?

M. GUICHARD.- Oui, on peut le dire comme cela. Sur les 1 100 personnes parfois il y a de l'accueil inconditionnel où il ne va pas y avoir de rendez-vous.

M. ALLEG.- Nous avons un règlement de gestion des données qui nous impose de sécuriser toutes les données des usagers de nos services et nous n'avons pas forcément les outils qui peuvent nous permettre d'avoir cette traçabilité liée à une fratrie, etc.

Mme WIATR.- Ce qui aurait été intéressant sur les 1 100 personnes c'est de voir si cela représente 50 familles ou 20 familles de Tassin la Demi-Lune. On se moque de savoir combien de fois ils sont passés, c'est juste le nombre de familles.

Mme DU VERGER.- Le chiffre est important mais en même temps si ce sont toujours les mêmes personnes est-ce qu'il n'y a pas des familles ou des personnes, des ménages individuels qui voudraient pouvoir participer, venir mais qui ne peuvent pas parce que c'est déjà pris ? Est-ce qu'il y a des demandes encore ?

M. GUICHARD.- Nous ne sommes pas dans cette problématique d'engorgement de nos réponses soit individuelles, soit collectives.

M. ALLEG.- Je reprends les termes de Mme ACQUAVIVA en introduction. C'est un état des lieux à ce stade de ce que nous sommes en capacité de pouvoir produire. Nous allons nous améliorer mais l'idée est d'identifier éventuellement les familles ou les bénéficiaires de services qui ne seraient pas concernés pour le moment.

Mme DOMBRET.- Sur la politique senior vous avez de nombreux événements tout au long de l'année pour créer du lien social et développer l'intergénérationnel.

La navette senior permet aussi de faire du lien sur le territoire.

Vous avez également l'accompagnement des familles, l'aide financière et l'accompagnement social.

Nous arrivons sur la deuxième partie et les thématiques en lien avec l'accès au droit.

Nous nous sommes concentrés sur l'activité des Tassilunois et notamment sur le chômage qui peut créer des problématiques de non-recours au droit ou des difficultés.

70,6 % des actifs sont actifs en emploi sur Tassin la Demi-Lune avec un nombre de retraités qui diminue depuis 2008.

7,7 % des actifs sont au chômage, autrement dit 9,8 % de la population est au chômage. On a très peu augmenté puisque l'on était à 7,3 % en 2008.

On a plus de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans mais c'est comme la tendance nationale. Sauf pour les Bac+2 qui n'ont pas autant de chômage que la moyenne des 15-24 ans.

Mme DANEL.- Ce sont des chiffres de 2019 ?

Mme DOMBRET.- Oui, c'était avant Covid.

Nous avons regardé aussi l'hétérogénéité des catégories socioprofessionnelles entre les quartiers. Selon les quartiers, la population d'employés, ouvriers ou de cadres n'est pas du tout dans les mêmes proportions.

Nous avons regardé le temps partiel. Là, il n'y a pas de différence par quartier. C'est plus la différence entre les hommes et les femmes. Et nous suivons la tendance nationale, nous avons à peu près les mêmes données, il n'y a rien qui ressort à ce niveau-là.

Sur la scolarisation nous nous sommes concentrés sur les 18-24 ans puisque jusqu'à 16 ans c'est obligatoire. Nous nous sommes demandé comment sont les jeunes sur le territoire.

Selon les zones IRIS la scolarisation est variable. Cela peut aller de 51,3 % à 69,3 % selon les quartiers.

Par contre, globalement, si on regarde entre 2008 et 2018 on a une augmentation de partout du taux de scolarisation sauf au Vallon de Charbonnières. C'est le seul quartier qui connaît une baisse de 9,4 %, qui est passé de 74,1 à 66,7 % de taux de scolarisation des 18-24 ans.

Je passe au décrochage scolaire. 11,9 % des plus de 15 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme. Mais c'est en baisse générale depuis 1990, si vous regardez les courbes, même s'il y a une légère reprise en 2008. Si on compare depuis une trentaine d'années on est quand même en baisse.

Nous avons une plus forte proportion de décrochages sur certains quartiers à la Raude et à Montribloud mais qui baisse quand même et nous avons 6,6 % des jeunes de 18-24 ans en centre-ville et 9,6 % à la Raude qui sont non-scolarisés et sans diplôme.

Mme WIATR.- La Raude est à la hausse.

Mme DOMBRET.- Elle repart un peu mais la courbe générale est en baisse.

Nous avons un ressenti qui ne se voit pas dans les données là de la part des partenaires d'une augmentation du repli avec le confinement et une baisse de fréquentation des structures, peut-être plus de décrochages

scolaires, qui se verra dans les données post-Covid. Il faudra que nous soyons vigilants sur cela.

Pour les actions par rapport à ce décrochage scolaire ce n'est pas le cœur d'action du CCAS même si la Maison des Familles peut y contribuer et nous y contribuons tous de manière plus ou moins directe mais nous avons quand même un panel d'acteurs sur le territoire de la mission locale au centre social, à la MJC, au Valdocco et aux services du CCAS qui permettent de lutter contre le décrochage scolaire.

Ce qu'il est ressorti dans ce diagnostic c'est de se dire que nous avons une offre riche, des acteurs, maintenant il s'agit de savoir comment nous maillons un peu mieux, comment nous allons chercher la population, comment nous développons de l'interconnaissance et nous nous mettons tous en lien pour avoir une offre un peu plus efficace.

Sur les temps périscolaires nous avons aussi en termes d'accès au droit la notion d'inclusion à développer et à prendre en considération.

Sur le logement nous avons 11 214 logements sur Tassin la Demi-Lune en 2018. 50,8 % des ménages sont propriétaires. À Sainte-Foy-lès-Lyon, par exemple, 64 % des gens sont propriétaires. C'est assez hétérogène selon les communes.

Nous avons 35,4 % des ménages qui sont dans le locatif privé et 12,2 % dans le locatif social. C'est en forte augmentation depuis 2008 et c'est différent selon les quartiers puisque la courbe que vous voyez sur la droite montre qu'effectivement c'est plutôt à Montribloud-Boyer et à la Raude qu'il y a la plus forte augmentation de ménages locataires du parc social puisque c'est là où sont principalement situés les logements.

Mme DU VERGER.- Par rapport aux logements, 11 214 logements, ce sont tous des logements occupés parce qu'à un moment donné sur Tassin la Demi-Lune il y avait un pourcentage relativement important de logements non-occupés ?

Mme DOMBRET.- Vous me posez une colle. Dans le document je n'ai pas fait cette distinction. Je peux la rajouter mais là je n'ai pas d'information.

Mme DU VERGER.- Je crois que les propriétaires peuvent être verbalisés maintenant parce que le logement est disponible.

Mme DOMBRET.- J'apporterai le complément.

Nous avons 1 111 logements locatifs.

Sur la vulnérabilité et la précarité qui sont questionnées nous avons une liste d'indicateurs de territoire qui permet d'avoir une vision globale, que ce soit le taux de pauvreté, le niveau de vie médian, les déciles.

Je ne sais pas si le décile vous parle ou si je vous l'explique.

Le 1^{er} décile correspond aux 10 % des personnes les plus pauvres.

M. GUICHARD.- Si vous prenez la répartition de la population, de la personne qui a le moins de revenus à celle qui a le plus de revenus, vous avancez et sur 100 personnes vous prenez la 10^e, vous regardez son niveau de revenu et pour le 1^{er} décile 10 % des gens ont en dessous de cette somme-là, comme il y a la médiane qui est 50 % des gens, ce qui n'est donc différent d'une moyenne. C'est vraiment une valeur, ce n'est pas un pourcentage.

Mme DOMBRET.- C'est le niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants.

On est sur un niveau de vie médian qui peut varier d'une zone IRIS à une autre.

Ensuite vous avez dans le document une comparaison par rapport à d'autres communes, le détail par zone IRIS. Là, c'est une synthèse.

Pour le 1^{er} décile c'est pareil, il est plus faible à Montribloud avec 1 051 € et plus élevé au Vallon de Charbonnières.

26 % des ménages fiscaux ne sont pas imposés. Dans d'autres communes c'est plus important.

3,3 % des ménages sont couverts par le RSA. Nous avons fait une comparaison par rapport à d'autres communes de l'Ouest Lyonnais. Nous avons regardé par rapport à l'évolution, il a doublé en centre-ville entre 2012 et 2020 et il est différent selon les quartiers.

Pour les allocataires CAF c'est pareil. C'est en très légère progression depuis 10 ans mais on reste dans une moyenne.

Et les allocataires CAF avec des revenus composés à 100 % des prestations de la CAF sont de l'ordre de 8,2 %.

Mme WIATR.- Ce qui est beaucoup ou pas ?

Mme DOMBRET.- Par rapport à d'autres communes, Ecully est à 7,3, Ste Foy 8,9, Caluire et Cuire 10,1, Francheville 10,3. Nous sommes sur les communes de l'Ouest Lyonnais dans la même moyenne.

Nous n'avons pas comparé à l'échelle nationale parce que cela a moins de sens que par rapport à l'échelle locale.

Sur les actions du Service Action Sociale du CCAS je ne vais pas lire ma *slide* puisque Linda va avoir tous ces éléments-là dans le bilan d'activité. Toutes les données seront dans le rapport d'activité.

Ce qu'il faut retenir, étant donné que nous avons fait un focus par zones IRIS, c'est que par rapport à l'accès au droit nous avons des caractéristiques différentes dans chaque zone IRIS et par rapport aux données globales.

Sur le Vallon de Charbonnières et le Bourg nous avons peu d'indicateurs de précarité mais nous sommes sur des situations géographiques un peu plus excentrées, donc la question du maillage et de l'isolement géographique peut se poser.

Nous avons constaté un renouvellement de population important, cela pose question en termes de lien social.

Sur le centre-ville ce sont plus des caractéristiques de forte évolution démographique, de nombre important de personnes âgées et de personnes seules. C'est plutôt la typologie des personnes qui peuvent se permettre de se questionner par rapport à l'accès au droit et au non-recours au droit.

Et sur le quartier de Montribloud et de la Raude il y a des indicateurs de précarité un peu plus forts en termes de décrochage scolaire, en termes de niveau de vie, en termes de catégories socioprofessionnelles, de prestations, etc. C'est peut-être plus sur l'aspect vulnérabilité qu'il faut aller questionner les actions sur ces quartiers-là.

En termes d'accès au droit sur Tassin la Demi-Lune ce qu'il faut retenir c'est que nous n'avons pas d'indicateurs ni de données chiffrées alarmantes de manière globale à l'échelle du territoire. Nous avons quand même certains publics susceptibles d'être plus concernés.

Nous avons mis en avant deux types de public : les bénéficiaires du droit et les invisibles. Nous avons mis un petit encart en disant "Attention aux invisibles" parce que nous nous sommes aperçus dans la démarche de l'ABS et de la convention territoriale globale, une démarche parallèle à l'ABS auprès d'autres acteurs, que les invisibles ne sont pas forcément invisibles mais que ce sont peut-être des personnes qui ne vont pas frapper à la bonne porte. Ils sont forcément quelque part, ils se sont manifestés mais peut-être qu'ils n'ont pas été pris en charge de la bonne manière parce qu'ils ne se sont pas adressés au bon interlocuteur.

Donc on retient qu'il y a des enjeux d'isolement, de précarité, de vulnérabilité, d'accès au logement, de décrochage scolaire et de non-recours, un risque de non-recours dans chaque IRIS pour des raisons différentes, des structures et des acteurs bien implantés et engagés dans l'accompagnement des familles pour accéder à leurs droits et éviter l'isolement, des actions et des dispositifs existants, donc un maillage de partenaires sur le territoire.

Par rapport à ce diagnostic, ces éléments chiffrés, au ressenti et aux actions déjà en cours et aux partenaires qui mettent en œuvre des actions voilà les deux pistes d'action proposées par le comité de pilotage de l'analyse des besoins sociaux :

- Compléter l'existant des dispositifs en renforçant l'accès au droit pour tous parce qu'il y a un panel d'acteurs et un panel d'actions déjà mis en œuvre. Il y a des leviers existants mais peut-être qu'il faut avoir un point

d'entrée pour tous avec une proposition de piste d'action, créer une permanence d'accès au droit généraliste à la Maison des Familles.

- Développer les compétences, soutenir la professionnalisation et l'inter connaissance des acteurs de la commune. C'est ce que je viens de dire rapidement. Il y a beaucoup d'acteurs, d'actions. L'idée n'est pas d'en développer plus mais pour aider les invisibles c'est peut-être d'apporter une meilleure orientation, une réponse mieux coordonnée aux demandes, d'augmenter l'efficacité du service, mieux repérer les situations complexes. Si on se passe l'information entre professionnels peut-être qu'il y aura un meilleur suivi. Cela permettra d'améliorer le vivre ensemble.

Une piste d'action est peut-être de développer de façon plus institutionnalisée le lien entre la Ville et les partenaires par le biais d'une instance ou d'une journée partenariale pour éviter que des personnes se retrouvent sans suivi si elles essaient d'avoir un recours au droit.

Mme DU VERGER.- Pour les invisibles nous n'avons pas la notion du nombre ?

Mme DOMBRET.- Soit ils sont complètement invisibles et nous sommes partis du postulat qu'il ne doit pas y en avoir tant que cela. Peut-être qu'ils ne vont pas avoir recours à leur droit. Peut-être qu'ils sont dans une association mais qui ne traite pas leur problématique. Ou peut-être qu'il n'y a pas de lien de continuité. Donc nous n'avons pas de chiffre précis à ce niveau-là.

C'est pour cela que nous l'avons abordé sous l'angle des personnes qui vivent seules, des familles monoparentales, des jeunes en décrochage scolaire par rapport au ressenti des territoires en disant que, par exemple, le Valdocco nous dit qu'il y a un repli de la famille mais ce sont des ressentis, nous n'avons pas de donnée chiffrée.

Nous pouvons en avoir sur des taux de fréquentation, etc. mais peut-être que ce n'est pas aussi parlant qu'un ressenti et on se dit que le ressenti est qu'il y a des difficultés, il y a une réalité, il y a des professionnels qui se disent qu'ils voient des familles mais peut-être qu'il n'y a plus de suivi derrière, comment on peut agir par rapport à cela.

M. GUICHARD.- Nous allons prendre acte. Il n'y a pas de vote.

Mme DU VERGER.- C'est difficile de voter là-dessus.

M. GUICHARD.- Le principe de l'ABS c'est que nous vous faisons une restitution du travail mené. Pour faire la transition avec la CTG (convention territoriale globale) c'est un portrait de territoire, c'est assez descriptif, la vocation d'un ABS veut qu'il y ait derrière des groupes de travail, qu'on aille creuser ces questions-là. Comme nous sommes avec cette convention territoriale globale qui réunit tous les partenaires de la ville nous sommes en train de mener le travail.

M. ALLEG.- C'est la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales qui ont leur propre diagnostic de territoire qu'on peut désormais croiser.

Mme DOMBRET.- Qui a déjà été croisé dans l'ABS.

M. GUICHARD.- C'était descriptif, un peu chiffré. Là on est vraiment dans le partage des partenaires, de ce qu'ils vivent surtout après le Covid et dans le ressenti. C'est pour cela que nous avons fait ce choix de nous arrêter au portrait de territoire avec des propositions mais il y a tout ce travail de la CTG qui va se terminer à la fin de l'année et qui va être présenté au conseil municipal parce que c'est la Ville, ce n'est pas le CCAS qui conventionne avec la CAF. Donc ce sera présenté en conseil municipal. La convention a déjà été délibérée. L'idée est de montrer ce plan d'action.

Mme WIATR.- C'est à l'issue de cette présentation en conseil municipal que les pistes seront développées ? L'idée est après de développer les axes ?

Mme ACQUAVIVA.- Pour les exploiter et les mettre en lien avec les actions que préconise le CoPil à l'issue de la CTG.

Mais rien ne nous empêche de commencer à explorer cette piste-là. Nous n'allons pas attendre forcément la CTG et le bilan de la CTG pour agir. Nous pouvons commencer mais, en tout cas, cela croise.

Mme DOMBRET.- L'ABS nourrit la CTG, les données et les pistes d'action, les leviers qui ont été analysés là, les leviers déjà existants, les leviers à développer. Les acteurs appuient ou nuancent ce que nous avons pu constater. Par contre, à l'échelle du CCAS cela permet de pointer du doigt les enjeux, les évolutions, les leviers actuels, voir si nous les faisons évoluer ou pas.

Mme WIATR.- Après c'est mis en place ?

Mme ACQUAVIVA.- Ce sont des préconisations, des pistes d'action que nous sommes censés mettre en place à l'issue.

Mme WIATR.- Tout à l'heure vous disiez que cela devait être fait dans les deux ans du mandat.

Mme ACQUAVIVA.- C'est l'obligation de la présenter. Mais, oui, l'objectif est bien de mettre en place des actions avant la fin du mandat.

Mme BEAL.- Je fais partie de la conférence Saint Vincent de Paul, donc de la banque alimentaire et nous avons énormément de familles que nous recevons par la Métropole. Où s'insère la Métropole dans ce que vous venez d'expliquer parce que cela me pose problème ?

M. GUICHARD.- C'est Linda qui va répondre.

Mme BEAL.- Je n'ai pas une dent contre la MDR.

M. ALLEG.- C'est un partenaire comme l'est la CAF ou la mission locale dans le cadre de ses compétences.

Mme TOUKAL.- Il y a peut-être cet axe-là, c'est-à-dire que la Métropole, la MDM en l'occurrence, sur le service social va gérer un type de public. Nous ne le voyons pas forcément ressortir en chiffres mais les données que nous pouvons avoir seront recoupées avec le projet social du territoire de la Métropole et ils évaluent aussi toutes ces données pour les familles, les publics, les personnes en situation de handicap.

Là, nous sommes plutôt sur le public CCAS, de ce fait nous n'avons pas forcément croisé les données qui sont vraiment liées à la Métropole mais c'est vrai que dans ces instances sur lesquelles nous travaillons la Métropole est présente et les échanges vont aussi être source des constats qu'ils font. Nous sommes sur le territoire partenaire de la Métropole, nous ne pouvons pas avoir les données de la Métropole, nous ne pouvons nous saisir que des nôtres puis travailler avec.

Mme BEAL.- J'espère que vous travaillerez avec.

Mme TOUKAL.- Nous n'avons pas le choix, de toute façon.

M. ALLEG.- C'est dans le cadre de leur compétence.

6. Bilan d'activité du service social du CCAS

Mme TOUKAL.- Avant d'introduire le bilan d'activité je voulais remercier les membres du CA puisque parfois je vous rencontre pour certains aux commissions de permanence qui alimentent souvent les échanges sur les situations de fragilité, de précarité. On voit un peu au-delà mais c'est riche d'avoir les membres du CA pour continuer.

Mme ACQUAVIVA.- D'ailleurs, il va falloir que nous prenions des dates à la fin de la séance. C'était la dernière la semaine dernière. Il faut prendre des dates pour les prochaines commissions.

Mme TOUKAL.- Pour commencer sur le bilan d'activité le point d'entrée est l'accueil du service social.

Sur le bilan de l'action sociale, sur l'accueil du service social nous notons sur 2021 6 130 contacts enregistrés. C'est une reprise post-Covid relativement en hausse en sachant que sur cette période de crise sanitaire nous avons maintenu tout au long de la pandémie un accueil et un suivi des personnes vulnérables.

Ce qui est intéressant c'est de voir comment arrivent les demandes sociales. Déjà par la personne en direct mais cela peut aussi être un tiers et dans ce tiers cela peut être la famille, un voisin, un bailleur partenaire mais aussi des élus qui peuvent à un moment donné solliciter pour des personnes repérées ou parfois pour les administrés de manière un peu plus générale.

Nous avons un accueil inconditionnel sur le Service Action Sociale même si nous avons une répartition avec une collègue de la Métropole sur l'action sociale. L'idée est de ne pas trop laisser les personnes sans réponse et en tout cas sans information, donc l'accueil qualifie la demande sociale et elle va aller sur l'orientation soit au sein des services internes pour travailler en interne avec la Maison des Familles, des partenaires en intra, soit sur l'extérieur.

Vous avez à l'écran nos deux collègues qui font l'accueil. Elles ont le sourire parce que lorsque nous accueillons des personnes en difficulté nous n'avons pas forcément des solutions à apporter mais en termes d'écoute, de sourire et de bienveillance cela fait partie d'un préalable important au niveau du Service Action Sociale.

Mme WIATR.- Sur la différence entre le téléphone et le physique, est-ce parce que vous êtes discrets dans la ville parce qu'il faut vous trouver ou est-ce plutôt les gens qui sont enclins à appeler ?

Mme TOUKAL.- Vous soulevez quelque chose d'intéressant parce que sur la représentation du service social on exclut une partie de la population qui n'ose pas venir à nous parce que nous sommes un peu stigmatisants par rapport à ce que nous représentons et quand on parlait des invisibles tout à l'heure il y a cette notion de personnes sur Tassin la Demi-Lune. Peut-être que c'est un phénomène sociologique à évaluer sur l'éducation au niveau du social qui n'est pas forcément dans la culture et qui est très difficile même quand nous avons des accidents de parcours, ce qui explique que l'approche physique est difficile parce qu'il y a toute la représentation de la honte, de la gêne si le voisin nous voit rentrer dans un service social, c'est forcément source de difficulté alors que nous essayons et je pense que la Maison des Familles va beaucoup nous aider à pouvoir travailler vraiment ensemble sur le fait de lever quelques stigmates et se dire que nous sommes un service public de proximité pour tous les Tassilunois.

À ce titre-là, nous nous en rendons compte avec le public que nous accueillons aujourd'hui post-Covid, des personnes qui étaient dans des situations très confortables, notamment les autoentrepreneurs, ont beaucoup de mal à venir vers nous parce que la culture du social n'est pas ancrée chez eux. Ce sont des personnes qui ont un peu de mal à avoir ce retour de l'État, de la collectivité de se dire : *On peut être aidé*. Il y a un vrai travail de lien avec ce public à Tassin la Demi-Lune que nous n'avons pas forcément dans nos locaux. C'est pour cela qu'il faut que nous arrivions à aller vers et à aller de plus en plus vers des lieux un peu moins stigmatisants comme la Maison des Familles, par exemple.

Le téléphone est plus facile en termes de saisie d'informations.

M. GUICHARD.- C'est souvent la première porte d'entrée du social sur le territoire. Nous avons beaucoup d'orientation de la mairie. Les collègues ont cette mission de réorientation. Sur le logement cela génère beaucoup d'appels téléphoniques. Après les gens sont autonomes pour faire leurs démarches. Cela traduit ce carrefour dans le parcours des gens où tout

de suite s'il y a un problème on dit CCAS, pour les seniors, pour tous les publics, les familles, on va quasiment systématiquement orienter vers la Maison de la Métropole. Cela traduit cette dimension très importante du CCAS de repère pour les gens et après on les réoriente vers l'interlocuteur qui devrait être.

Dans l'idéal, si tout le monde connaissait bien la façon dont fonctionne le maillage territorial, nous aurions moins d'appels téléphoniques parce que moins de demandes d'information.

Le CCAS, on ne sait pas ce que cela veut dire mais on sait que si on a un souci il faut appeler un CCAS.

Mme TOUKAL.- Il y a des appels variés et assez folkloriques sur le CCAS mais nos collègues sont formées pour essayer de décrypter s'il y a quelque chose derrière car le risque est toujours un peu de passer à côté. Donc il y a ce travail de dépistage, de repérage des publics les plus fragiles. Après, effectivement, quand nos seniors sont à l'accueil c'est souvent aussi pour rompre l'isolement et pouvoir nous raconter ce qu'il se passe. Un accueil cela peut être très léger comme cela peut être un accueil tendu, voire parfois agressif.

Concernant l'aide sociale il faut distinguer dans les aides sociales au niveau d'un CCAS les aides sociales légales et les aides sociales extra-légales, les aides facultatives.

Sur cette diapositive nous avons les aides sociales légales qui sont exhaustives en sachant que nous sommes beaucoup sur une démarche d'instruction sur ces demandes. Nous avons souvent des conventions avec la CPAM, la CAF, l'État.

La seule obligation légale que nous avons au CCAS concerne les demandes de domiciliation pour des personnes sans résidence stable qui ont besoin d'une attache sur la commune et d'avoir une adresse. Cela représente 18 demandes sur 2021. C'est une vingtaine de situations chaque année. Derrière ce sont des situations souvent bien dégradées, des situations sur lesquelles nous apportons un accompagnement puisque la domiciliation est valable un an et le challenge est d'arriver à sortir les personnes de cette situation compliquée.

La deuxième aide sociale est l'aide sociale facultative. C'est ce qu'on appelle cette action sociale extra-légale qui est régie par un règlement intérieur validé par le conseil d'administration.

Sur 2021 nous avons eu 276 passages sur ces permanences sociales. C'est une légère baisse par rapport à 2020 de 4,5 % liée à un changement de *process* que nous avons mis en place concernant le traitement des cantines. De ce fait, dans l'intérêt des usagers aujourd'hui cela ne passe plus sur les permanences d'aide facultative parce que c'est très difficile. L'accueil réceptionne les dossiers complets puis un agent administratif est dédié à cette mission, ce qui permet aux familles d'avoir un référent. Cela simplifie un peu la démarche.

Dans le même objectif d'optimiser la qualité et le service aux usagers nous avons fait évoluer en 2021 le fonctionnement de ces permanences de Demandes d'Aides Facultatifs (DAF). Avant nous avions un administratif qui faisait la délivrance et qui instruisait les demandes assez simples. Aujourd'hui nous avons les deux travailleurs sociaux qui sont sur ces permanences parce qu'elles font la délivrance mais en plus elles peuvent faire du prédiagnostic social et repérer les situations qui pourraient être complexes ou difficiles.

Ce sont des orientations souvent Métropole pour marquer le lien avec nos collègues.

Nous fonctionnons beaucoup avec les familles. Les aides sociales facultatives sont ouvertes à tous les Tassilunois, personnes isolées ou familles avec enfants mineurs à charge.

Dans les six sur la Conférence Saint Vincent de Paul bien sûr nous n'avons pas que six orientations. C'est vraiment sur les permanences DAF que cela se passe mais après les collègues reçoivent dans le cadre de leur suivi et orientent aussi sur la banque alimentaire.

Sur les chiffres que nous avons ici ce sont les passages sur la permanence DAF. C'est à déconnecter de l'accompagnement social où nous faisons aussi des orientations, du coup les chiffres sont un peu plus importants.

Au niveau des dépenses et des montants attribués aux différentes aides d'une année sur l'autre c'est à peu près équivalent parce que cela dépend aussi du besoin de la demande.

Ce qui est assez significatif c'est sur les réductions de cantine puisqu'en 2020, période de Covid, nous avons eu une chute très importante avec la fermeture des écoles de mars à mai 2020. En 2021 nous voyons que cela repart. Et c'est à peu près sur ce niveau-là que nous sommes habituellement.

Ce qui est intéressant c'est de voir qu'en 2020 sur les chèques multiservices la municipalité a fait un effort pour compenser le fait que les denrées alimentaires ont augmenté pendant cette période, que les enfants étaient à la maison à la charge des familles. Il y a eu un vrai soutien sur les chèques multiservices.

Nous sommes plutôt sur une base 2021 sur un point d'équilibre que nous trouvons sur nos aides chèques multiservices qui sont des chèques alimentaires.

Pour les refus soit la situation est tellement dégradée que faire une aide financière, même si elle est symbolique, n'apportera pas forcément une résolution. Nous renvoyons également sur nos partenaires du droit commun comme la Métropole qui ont des dispositifs beaucoup plus conséquents en disant qu'il faut peut-être commencer par cela ou aller sur un dossier de surendettement.

Soit nous avons des refus qui sont liés à des demandes qui ne sont pas du tout dans les règlements intérieurs et sur lesquelles nous ne pouvons pas nous permettre de mettre trop d'exceptions. Il y a les aides de cantine où les gens ont la possibilité d'avoir des gratuités mais ne font pas valoir ce premier droit et par négligence ne préviennent pas la vie scolaire, ce qui fait des repas jetés, de l'argent malheureusement dépensé. Il y a aussi un rôle éducatif à rendre responsables les personnes.

Mme WIATR.- Pour les 9 refus c'est une décision de la commission permanente, ce ne sont pas les dossiers que vous ne présentez pas ?

Mme TOUKAL.- Tout à fait. Nous avons pour principe de ne jamais refuser une instruction et ce sont les membres de la commission permanente qui ont un droit de décision. D'un point de vue réglementaire nous n'avons pas la possibilité de refuser d'instruire. Après c'est la commission qui décide.

Sur l'accompagnement social il faut savoir que cela concerne un seul poste. Nous avons 162 personnes accompagnées, 348 rendez-vous individuels et 27 visites à domicile des personnes.

J'avais envie de partir du chiffre le plus bas qui est dans le domaine financier, qui est le chiffre de deux mesures de protection. Les mesures de protection sont pour des personnes qui sont sur des difficultés à la fois de santé mentale et budgétaires. C'est ce qu'on appelle souvent les mises sous curatelle qui sont une mesure assez contraignante puisque c'est une privation de liberté dans l'intérêt de protéger les personnes.

Pour nous c'est un vrai aboutissement puisque c'est un travail sur plusieurs années, énormément d'interventions, un vrai lien de confiance qu'il faut générer avec les personnes pour aboutir à ces mesures de protection qui sont souvent au départ rejetées, qui en tout cas ne sont pas acceptées parce qu'il y a aussi la question de l'altération des facultés mentales, donc de santé mentale, qui est difficile à aborder.

Nous sommes sur 50 ménages qui sont en situation plutôt de mal-endettement, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui ont des ressources, simplement c'est le coût de la vie notamment au niveau locatif avec des loyers chers. Il y a parfois la possibilité, comme on a des ressources, de souscrire à des crédits avec des priorités ou des crédits qui se cumulent ou qui sont difficiles à gérer. C'est là où il y a un accompagnement budgétaire sur l'ensemble de la situation en lien avec nos partenaires parce qu'au CCAS toutes les aides facultatives que nous avons viennent en dernier recours. Nous essayons toujours de faire valoir le droit commun avec l'aide de la Métropole et après avec nos secteurs associatifs aussi pour essayer de cofinancer, en tout cas d'aider les familles un peu plus largement.

Nous avons 12 dossiers de surendettement sur 2021. Le surendettement concerne des situations très dégradées. La Banque de France qualifie cela d'irréremédiablement compromis. Nous sommes vraiment sur quelque chose de très compliqué en termes de reprise de charges courantes et

souvent derrière se cachent des mesures d'expulsion. Parfois des mesures effectives sont mises en place après. Il y a intérêt à vite les repérer et à travailler en amont pour éviter la mise en place de ces mesures qui est très difficile à vivre.

Mme WIATR.- J'imagine que là-dessus vous avez eu une augmentation liée à la crise sanitaire ?

Mme TOUKAL.- Les budgets ont été réévalués au niveau de la Métropole. Nous sommes quand même sur des budgets très abondés. Nous avons eu des mesures exceptionnelles. C'est assez exponentiel en termes de montants.

Sur le CCAS c'est vrai que nous restons souvent sur des situations qui sont un peu trop dégradées, elles n'arrivent pas vraiment vers nous au niveau de la commission permanente. Ensuite les collègues travaillent dans l'urgence, du coup nous allons vers des situations qui vont directement à l'expulsion.

Nous ne sommes pas trop bons sur l'aspect préventif, il faut le reconnaître, mais ce n'est pas lié qu'à Tassin et au Service Action Sociale du CCAS. C'est de manière générale parce que les gens sont dans des situations où ils ne font pas appel aux services publics de proximité, ils s'isolent. Ils attendent que l'huissier vienne rappeler le cadre. Là-dessus c'est très difficile d'avoir une action. Nous travaillons de plus en plus avec nos collègues de la santé mentale au niveau du soin parce qu'il y a aussi une forme de précarité qui se pose par rapport à ce public très fragile.

Mme WIATR.- Là-dessus est-ce qu'une communication est déployée ? Vous dites qu'il faut prendre en amont. Est-ce que les gens savent réellement ? Il y a quelque temps je n'aurais jamais cru qu'on pouvait aller au CCAS pour avoir de l'aide.

Mme TOUKAL.- Je crois que c'est un vrai questionnement que nous nous posons de plus en plus dans nos services parce qu'il y a le privé. Déjà, avec le parc social nous essayons de repérer. Cela fonctionne. Nous pourrions faire mieux mais cela fonctionne puisque chez les bailleurs sociaux il y a un moyen et puis nous travaillons suffisamment avec eux sur l'endettement locatif, nous pouvons amorcer quelque chose mais nous pourrions faire mieux avec certains bailleurs sociaux.

C'est vrai que sur le parc locatif privé nous avons un gros travail à déployer avec eux car parfois dans ces situations que nous ne repérons pas ce sont des personnes qui ont été dans des situations confortables, qui ont connu une rupture ou une difficulté dans leur vie qui fait qu'à un moment donné elles se trouvent dans une situation qui n'est plus adaptée. Souvent ce sont des situations de couple, de violences conjugales. C'est vrai que nous ne touchons pas ces personnes-là. Ou nous ne les touchons que quand la gendarmerie nous appelle pour dire qu'il y a une expulsion ou une situation un peu dramatique.

Avec la Métropole il faudrait que nous arrivions à travailler là-dessus. Il y a un projet métropolitain qui se lance sur les instances qui sont un peu plus autour de ces questions-là. Pour nous c'est une vraie volonté de travailler cet axe-là.

Mme DU VERGER.- Je voudrais revenir sur les mesures de protection. Êtes-vous dans le conseil pour orienter les personnes ou est-ce que vous accompagnez concrètement parce que ces personnes sont complètement isolées ?

Mme TOUKAL.- C'est du concret, c'est du soutenu, c'est du renforcé. Ce sont des situations sur lesquelles nous accompagnons jusqu'au juge des tutelles, jusqu'à ce que le mandataire judiciaire soit nommé et quand bien même il est nommé nous arrivons à rester en lien si besoin. Ce sont des dossiers que nous accompagnons depuis des années. C'est très renforcé.

Le chiffre est bas mais pour nous il est très important en termes de charge de travail. Et dans le social parfois on ne quantifie pas forcément cet aspect-là. C'est pour cela que j'ai fait un focus sur le plus petit chiffre parce que pour moi il a une symbolique.

Je passe au domaine administratif très rapidement. C'est assez classique dans un service social. Nous sommes beaucoup sur de l'instruction, sur du conseil, de l'information. Nous réorientons.

On parlait d'accès au droit. Je pense que la préconisation de l'ABS va être très intéressante pour aller un peu questionner cette offre de service existant sur la commune. Il y a beaucoup de choses intéressantes sur la Maison des Familles et, en plus, nous pouvons nous orienter sur le public social puisqu'une tarification sociale a été votée et cela fonctionne très bien parce qu'avant le public ne voulait pas forcément y aller. C'était presque inabordable.

C'est vrai que cela a un côté prestigieux à la Maison des Familles par rapport à notre public. On se rend compte que c'est presque pour eux une ascension dans quelque chose qu'ils ne connaissaient pas. C'est bien que nous ayons pu avoir cette tarification sociale, c'est une vraie ouverture pour notre public.

Concernant l'offre de service sur la commune nous avons beaucoup de choses intéressantes en termes de relais mais peut-être qu'il y aurait des choses à améliorer notamment sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, sur le dépistage de situations de violences conjugales, il y a des choses encore qu'il faudrait améliorer mais nous ne sommes pas trop mal déjà sur Tassin la Demi-Lune.

Je passe au logement. C'est un gros dossier pour nous. C'est important parce que depuis la loi ALUR depuis 2014 nous avons conventionné avec la préfecture dans le cadre du PPGID (le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur). C'est surtout le fait que nous avons contractualisé un accueil de qualité sur

l'information des demandeurs et nous avons choisi le *packaging*, c'est-à-dire qu'il y a des CCAS qui ne font que le niveau 1, le niveau 2, le niveau 3. Nous, nous faisons le 1, 2, 3. Nous assurons un accueil d'information. Nous allons assurer un guichet enregistreur pour tous les habitants de la Métropole, donc pas que Tassin la Demi-Lune. Et nous sommes aussi sur l'accompagnement des situations de cas très complexes. Donc nous sommes vraiment sur une prise de ce service d'accueil très large. Et c'est très bien.

En tant que guichet enregistreur le CCAS a enregistré 95 nouvelles demandes, 65 renouvellements pour les Tassilunois, 22 nouvelles demandes et 22 renouvellements pour les non-Tassilunois.

Pour les personnes en recherche de logement nous avons 93 propositions. Ce ne sont pas des ménages qui ont été relogés, ce ne sont que des propositions de logement mais c'est déjà beaucoup.

Nous avons 48 ménages qui ont été relogés, 16 sur le secteur de Tassin la Demi-Lune, 32 hors Tassin la Demi-Lune.

Nous avons 60 demandes de priorisation au niveau du service de la préfecture, le service d'accès au logement et mixité sociale. C'est un réservataire qui est très important, avec qui nous travaillons très bien et ce n'est pas pareil dans toutes les communes. Je pense que le fait d'avoir conventionné sur le PPGID fait que nous avons une certaine forme de crédibilité sur la qualité de la connaissance des demandeurs.

Nous avons 16 demandes de priorisation au niveau des accords collectifs intercommunaux d'attribution. C'est tout ce qui va être le contingent Métropole qu'on appelle ACIA.

Je voulais faire un focus sur les 93 propositions de logement. Ce sont 30 propositions sur Tassin la Demi-Lune, 63 hors Tassin la Demi-Lune et sur les 48 % des offres qui n'aboutissent pas à un relogement il faut savoir que souvent les candidats qui sont proposés ne sont pas seuls. Il y a une logique chez les bailleurs. On propose trois candidats, du coup parfois on a deux candidats qui sont suppléants et qui ne passent pas par la commission attribution. Donc ce n'est pas de leur fait s'ils n'ont pas de logement. Et puis il y a ceux qui ne souhaitent pas quitter Tassin la Demi-Lune. Nous avons beaucoup de demandeurs qui souhaitent rester sur la commune et, du coup, il y a des refus liés à l'attractivité de la ville.

Je le disais, la préfecture est un pourvoyeur intéressant pour nous en termes de propositions de logements puisque 44 % de nos offres dépendent du contingent État.

Voici un focus sur le parc locatif social à Tassin la Demi-Lune. Sur les logements recensés avec la loi SRU nous avons 1 506 logements sociaux sur Tassin la Demi-Lune. Cela représente 16 %.

Concernant la loi sur la solidarité au renouvellement urbain (SRU) en 2020 le seuil était à 20 % de logements sociaux. En 2013 la loi DUFLOT a remonté le niveau à 25 %. Nous sommes à 16 %, ce n'est pas trop mal. Nous ne sommes pas encore arrivés au seuil mais il y a une volonté d'ouvrir sur de nouvelles constructions sur du logement social un peu mixte.

Sur la carte ce qui est intéressant c'est que les petits carrés bleus représentent l'existant des logements sociaux et nous voyons que cela reprend ce que nous disions sur l'ABS avec principalement l'axe Centre-Ville, Montriblound, Constellation, la Raude.

Les petits points rouges sont les programmes à venir mais la carte n'est pas exhaustive en ce sens que tous les programmes ne sont pas affichés.

Vous avez ensuite le partenariat dans le cadre du logement. C'est la clé. Nous ne pouvons pas travailler seuls sur la question du logement, de l'hébergement.

Nous en avons quatre principaux mais c'est vrai que les bailleurs, les réservataires sont pour nous nos partenaires en termes de logement et d'attribution. Nous avons 15 bailleurs sociaux sur Tassin la Demi-Lune mais il y en a qui n'ont qu'un seul logement. Nous en avons 5 très importants en termes de quantité de logements.

Sur l'hébergement ce sont essentiellement des situations très précaires qui sont souvent des hébergements instables, des personnes qui sont à la rue. Là, la grosse machine est la Maison de la Veille Sociale qui gère les orientations sur les centres d'hébergement de réinsertion sociale.

Sur Tassin la Demi-Lune la résidence ADOMA a été réhabilitée et va bientôt finaliser son deuxième bâtiment. Elle n'est plus celle que nous avons connue avant. Cela fait 15 ans que je suis sur Tassin la Demi-Lune, avant le niveau de qualité dans lequel nous étions n'était pas bon avec une population qui sortait parce que des conventionnements étaient faits avec Saint-Jean-de-Dieu. Un renouvellement s'est fait tant sur la forme parce que les petits studios sont très sympas que sur la population puisqu'il y a une volonté de rendre la résidence mixte en termes de parité hommes / femmes. Et c'est effectivement un lieu un peu ouvert à l'extérieur.

Nos collègues que nous avons rencontrés pour faire un point de bilan sont plutôt satisfaits de cette orientation et pour le quartier de la Constellation c'est une bonne chose.

Dans les partenaires institutionnels on retrouve la MDM. C'est notre partenaire exclusif car dans la mission du logement on traite et on travaille avec les collègues de la Métropole puisqu'on instruit les demandes et on priorise pour tous les Tassilunois, familles, personnes isolées. On ne fait pas de distinction.

Vous avez aussi la Mission Locale, Pôle Emploi ou l'ADAPEI. Ce sont vraiment des partenaires très importants pour nous sur la connaissance des demandeurs.

Je passe au tissu associatif. Vous avez Antenne Logement qui est l'association sur Tassin la Demi-Lune avec qui nous travaillons beaucoup sur des situations parfois compliquées. Ils nous apportent également du financement.

Il y a l'équipe Coup de Pouce qui fait des choses très intéressantes pour le public fragile, isolé.

Pour Soliha nous sommes sur l'adaptation des logements en termes de solutions pour le handicap, personnes âgées.

Pour VIFFIL et Le Mas nous sommes sur la problématique des violences conjugales.

Il y en a certainement d'autres. C'est pour dire toute la richesse du partenariat et sans ce partenariat nous ne ferions pas grand-chose au niveau de l'accompagnement et du logement.

Ensuite vous avez les permanences infos logement en ligne. Cela a été mis en place dès le mois de mai 2021. Cela a été vraiment pour nous un questionnement sur le fait d'aller sur un lieu extérieur. Donc le CCAS se déplace à la Maison des Familles. C'est très bien. Nous avons un agent du CCAS qui fait des permanences à la Maison des Familles tous les jeudis matin.

C'est la question de la fracture numérique parce qu'aujourd'hui beaucoup de demandes sur la question du logement sont en ligne et quand on a des demandeurs qui ont des difficultés on les repère dans le cadre de ce guichet d'enregistrement et on était bien embêté parce que cela créait une sorte d'inégalité sur l'accès à ces informations. Il y a des sites sur la question du logement social, les gens peuvent consulter, s'inscrire directement et si on n'a pas accès au numérique cela peut être source d'inégalité.

C'est pareil pour le gros réservataire Action Logement. C'est le collecteur du 1 % pour les gens qui sont salariés. Il y a des offres de logement qui sont directement sur site et nous avons parfois des demandeurs qui sont en difficulté. Donc pour les demandeurs tassilunois nous réservons un accompagnement numérique pour leur permettre d'avoir un accès et une égalité de traitement sur les offres qui peuvent être proposées sur les différents sites.

Nous avons commencé en mai 2021. Cela représente 13 permanences numériques. 28 personnes sont venues sur cette permanence. 22 femmes et 6 hommes. Cela fait 2 personnes en moyenne.

Il faut savoir qu'un rendez-vous permanence numérique d'une heure c'est déjà bien parce qu'il y a l'aspect numérique et la compréhension de toute la logique du site, de l'offre de logement. Et parfois de ce rendez-vous

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20221222-D2022-23-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2022

découlent de nombreuses questions. 2 personnes c'est une bonne moyenne. Aujourd'hui nous visons 3 pour essayer de répondre à la demande.

L'opération est renouvelée sur 2022. Nous sommes assez satisfaits de ce dispositif.

La question des logements d'urgence communaux est très prégnante sur la commune de Tassin la Demi-Lune. Aujourd'hui nous sommes même un peu le moteur à travers l'Ouest Lyonnais et même plus loin sur l'Est parce qu'il y a une vraie volonté de dédier des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales ainsi que la possibilité d'un suivi d'insertion pour les personnes en situation d'emploi mais qui vivent dans leur voiture dans la rue.

Nous avons en 2020 41 % de personnes hébergées sans domicile qui dormaient dans leur voiture. En 2021 nous en avons 64 %. C'est vrai que la précarité sur ce type de situation est très compliquée. Et cet outil d'accompagnement qui est le studio d'insertion est vraiment très utile. Nous avons de belles sorties. Sur 2020 trois personnes ont pu en bénéficier. Il y a un *turn over* intéressant.

Souvent sur les logements communaux le souci est que les personnes restent dans le logement et nous avons du mal à les mobiliser. L'intérêt de ce dispositif sur Tassin est que nous mettons les moyens sur l'accompagnement, de ce fait pour les personnes qui rentrent dans nos logements d'urgence nous mettons en place un accompagnement pour faciliter les sorties vers un logement avec un *turn over* intéressant. Nous sommes à peu près à une moyenne de 9 à 10 mois, ce qui est très bien. Dans les autres communes de l'Ouest Lyonnais j'ai des collègues qui ont des personnes qui sont là depuis 3, 4, 5 ans avec des situations qui sont un peu compliquées en termes de relogement après. Une fois que les gens s'installent c'est un peu compliqué.

Ce qui serait intéressant c'est que je puisse laisser la parole à une de nos bénéficiaires, Sophie, qui a intégré un de nos logements d'urgence et qui a accepté de témoigner dans une vidéo. Je voulais la partager parce que je pense qu'elle en parle mieux.

Mme DU VERGER.- Quand vous mettez un ménage, deux ménages c'est la mère de famille avec ses enfants ?

Mme TOUKAL.- Oui, essentiellement. Nous avons une typologie intéressante avec des Types 3. Nous accueillons prioritairement les familles avec enfants et plus les enfants sont petits plus ils sont prioritaires.

(Diffusion d'une vidéo)

Sophie a fait quatre mois dans notre logement d'urgence. Elle a eu le temps de se reconstruire et de faire beaucoup d'efforts. Elle est très autonome. Sur les quatre mois elle a pris beaucoup de recul par rapport

à ce qu'elle a vécu. Aujourd'hui elle a acheté un appartement parce qu'elle a eu la possibilité de faire un petit héritage, elle a pu aller sur de l'accession à la propriété. Elle a déménagé cette semaine. Ce sont vraiment de belles sorties pour nous en termes d'accompagnement de personnes qui peuvent se reconstruire.

Quand on l'a rencontrée c'est une personne qui était en grande difficulté. Le mari étant militaire il y avait aussi un risque de dangerosité par rapport à la menace et à la violence.

C'est là que Tassin la Demi-Lune rayonne un peu par rapport à cela parce qu'on ouvre aux secteurs avoisinants. Pour nous c'est très important sur la question des violences conjugales que nous soyons sur ces mesures d'éloignement car parfois les femmes ne souhaitent pas rester dans le quartier ou dans l'habitat dans lequel elles sont et nous incitons nos communes voisines à rentrer dans ce dispositif parce que les échanges doivent se faire dans les deux sens. Aujourd'hui nous avons des communes qui se questionnent comme Dardilly, Craponne sur le fait d'une ouverture. Nous avons déjà eu l'occasion de pouvoir positionner une famille sur Craponne parce qu'elle était très en difficulté sur Tassin la Demi-Lune.

C'est aussi cela la question, c'est de travailler en intercommunalité pour mutualiser les moyens et permettre de sortir de cette gêne ou de cette honte parfois qui est très prégnante pour ces femmes qui habitent un quartier où elles sont repérées.

Mme DU VERGER.- Cette femme disait qu'elle versait un loyer. Par contre, une femme qui n'aurait pas de situation professionnelle pourrait-elle bénéficier quand même d'un logement d'urgence ?

Mme TOUKAL.- Tout à fait.

Nous avons une forte demande mais nous ne sommes pas un centre d'hébergement comme peuvent le proposer certains foyers. Nous sommes vraiment sur une période de logement temporaire. Il faut que nous puissions à un moment donné aboutir à un logement, ce qui fait que sur les conditions de modalités d'attribution de ces logements il faut que la situation administrative soit régulière car nous ne pouvons pas travailler sur des situations compliquées au plan administratif.

Sur la question des ressources quand on peut avoir la possibilité de payer, tant mieux. Si ce n'est pas le cas on peut appliquer des gratuités le temps qu'on puisse avoir un droit qui soit ouvert à la CAF. À partir du moment où la situation administrative est régulière on sait qu'on aura au moins les minima sociaux de la CAF. On arrive à créer un partenariat presque officieux avec la CAF alors que c'est très réglementé mais sur cette question-là on a un contact direct à la CAF qui nous permet d'instruire les demandes d'allocation logement en un délai très raisonnable. C'est tout le tissu du partenariat qui fait qu'on arrive à non seulement les prendre en charge mais après à les mettre sur une vraie

autonomie, sur un projet à construire ou même à se reconstruire sur le plan de leur personne.

Tout un travail a été fait sur un kit beauté. C'est impressionnant le bien que cela peut apporter à ces dames quand on va en visite les rencontrer. Déjà, le fait qu'une élue, une responsable vienne à elles c'est se dire qu'elles ne sont seules. En plus, quand elles ont ce petit coffret ce n'est pas ce qu'il y a dedans qui compte mais c'est vraiment le fait de dire : *Je prends soin de moi*. On envoie un message très fort en disant que ce petit kit a vraiment cette valeur.

Mme ACQUAVIVA.- C'est : *Je prends du temps pour moi, un vrai temps dédié pour moi et je me fais du bien. Je pense à moi en tant que femme.*

Nous en avons parlé en Commission Solidarité sur l'équipe bien-être et vous nous aviez interrogés sur le contenu du coffret. Ce n'est pas le contenu qui est important, c'est de savoir qu'elles vont avoir un moment de détente, peu importe ce qu'il y a dans le coffret. Elles sont ravies de ce geste d'attention.

Mme TOUKAL.- On les voit beaucoup comme maman, femme, victime d'une relation au niveau conjugal qui s'est mal passée. Là, c'est vraiment leur redonner ce rôle de femme, leur permettre de prendre soin d'elles et d'avoir confiance en elles pour se dire qu'elles ont de la valeur comme chaque être humain et que si on a essayé de toucher à cette dignité souvent de manière violente ou en tout cas sous emprise c'est un vrai point de se reconstruire.

Sophie a accepté cette vidéo. Cela a été pour nous intéressant puisqu'il faut savoir qu'au CCAS nous accompagnons aussi parfois les auteurs de violences conjugales puisque nous sommes sur le public de personnes isolées.

Pour la réalisation de cette vidéo c'est une personne que nous avons suivie pendant un certain nombre d'années, qui était sur des violences intrafamiliales.

Je trouve intéressante la symbolique derrière sur ce que le CCAS peut apporter sur la question des auteurs parce qu'à un moment donné il faut aussi traiter cet accompagnement soit en allant vers le soin, soit avec des moments où on peut leur permettre de prendre la parole sur pourquoi et essayer de faire en sorte que la récurrence ne se reproduise pas. Mais c'est un long chemin. Quand elles arrivent vers nous c'est déjà un long chemin qu'elles ont franchi d'accepter la rupture et surtout de ne pas faire cet aller-retour parce que nous avons parfois ce va-et-vient qui est très compliqué.

Je continue. Travailler la question des logements d'urgence c'est aussi travailler d'autres axes. Il y en a un en l'occurrence qui est la coopération sur les violences intrafamiliales lancée en septembre 2021. Parfois il faut parler des anecdotes dans le social : au mois de décembre nous recevons une situation très compliquée d'une femme - c'est la voisine qui

nous interpelle - avec des enfants en bas âge vraiment violentée physiquement depuis des années par un monsieur qui est sur un profil de stupéfiant, quelqu'un d'assez dur en termes de relation. Les gendarmes nous appellent pour nous dire : *M. le Maire nous a dit que vous aviez des logements d'urgence*. Le capitaine de gendarmerie me sollicite et me dit que, par contre, elle ne veut pas parler ni déposer plainte, c'est une association spécialisée qui va prendre le relais en entretien parce que s'il n'y a pas de dépôt de plainte elle va repartir à domicile, eux ne peuvent pas incarcérer le monsieur. Puis elle décide de déposer plainte parce que l'association Le Mas intervient sur la situation. Les juristes de l'association font un travail remarquable et arrivent à ce qu'elle dépose plainte pour une gifle parce qu'elle minimise. Cela suffisait pour mettre monsieur en mandat de dépôt.

Sur ces entrefaites nous avons un logement disponible et, qui plus est, Jacques BLANCHIN et Caroline ACQUAVIVA ont dévalisé l'Intersport de Craponne parce qu'un don a été fait post-Covid. Du coup, nous nous sommes retrouvés dans une situation où nous avons mis cette famille à l'abri, nous avons pu offrir ces merveilleux cadeaux, pour les enfants, c'étaient des moments très beaux à vivre et le major de la gendarmerie me dit : *Il faut qu'on se mette autour d'une table parce que la situation était tellement intense, forte, il faut qu'on se retrouve autour d'une table pour en discuter*.

C'est comme cela qu'est née la CTVIF en 2021, c'est à travers cette situation que les partenaires, les acteurs locaux se sont dit : *On va se réunir, apprendre à se connaître et on va essayer de voir si on peut ramener d'autres personnes dans le réseau pour partager cette internaissance*.

Sur 2021 il y a aussi tout l'axe grand public et c'est l'axe de sensibilisation mis en avant le 25 novembre. C'est la journée internationale dédiée aux violences conjugales. Il y a eu trois temps forts sur cette édition 2021 :

- Une démonstration de self-défense féminin. Nous avons eu un joli partenariat avec l'association "Teams arts martiaux" sur le marché de Tassin la Demi-Lune. Ce qui est intéressant c'est qu'on n'est pas sur la quantité de personnes qu'on va essayer de capter. Il a dû y avoir 3, 4 personnes mais il y en a une qui était sur des problématiques de violence. C'est suffisant, nous avons rempli le contrat quand nous avons réussi à sensibiliser au moins une personne.

- Ensuite, nous avons eu une action avec le Casino. La directrice nous dit que dans son supermarché elle voit la vie quotidienne et qu'elle rencontre dans les rayons parfois des femmes qui sont marquées physiquement avec des traces de violence, de ce fait elle a une sensibilité très importante sur cette thématique. Nous décidons avec elle de faire un stand pour présenter le métier de conseillère conjugale qui n'est pas connu de tout un chacun. C'est le centre de planification du centre social de l'Orangerie qui est avec nous sur le stand. Nous avons

pu mettre en place un jeu créé par le CCAS, le jeu Je t'aime Je t'abîme qui est un jeu sur cette relation saine, ce qu'on y met derrière.

- Enfin, nous avons eu la conférence VIFFIL et Gendarmerie. La présidente est extraordinaire sur la question des violences conjugales. Elle est sur la brigade des mineurs des familles à Lyon. Elle côtoie ces violences au quotidien. Elle est très intéressante sur le fait de mobiliser toutes les gendarmeries sur ces questions de violences conjugales.

Quand Sophie a évoqué son témoignage elle nous a dit que quand elle a vu le policier la première fois il lui a dit en gros : *Est-ce que vous êtes sûre ?* Elle s'est tout de suite braquée en disant : *Il ne va pas me croire.* Mais il lui a demandé si elle ne voulait pas aller plus loin. Cela l'a complètement rassurée.

Il y a vraiment de la formation à faire sur l'ensemble des professionnels qui accueillent ces violences conjugales. Un gros travail va être lancé après avec cette ABS sur la question de la sensibilisation de tous les acteurs sur la petite enfance, nos collègues à la vie scolaire pour être au courant de ce que c'est, comment on peut repérer et surtout travailler en réseau.

Mme ACQUAVIVA.- Le 25 novembre de cette année nous allons retenir une permanence sur le mail. Cela tombe un vendredi, donc jour du marché. Nous espérons avoir des dizaines de personnes. Nous allons redonner de l'information, prévenir, faire de la prévention et de la sensibilisation.

Également, normalement, nous allons distribuer des sacs à pain. Ce sont des espèces de petites feuilles autour des baguettes en papier. Nous nous sommes mis en relation avec plusieurs boulangeries de la commune pour qu'elles puissent distribuer le vendredi et le week-end ce type de sac à pain avec le numéro national, le 39 19, de prévention, sensibilisation, d'information pour les victimes et pour les proches des victimes. Toutes les personnes qui vont prendre leur baguette de pain auront cette information. Cela devrait commencer à partir du vendredi. Si nous ne touchons qu'une seule personne nous avons déjà gagné.

Mme TOUKAL.- Nous distribuerons des rubans blancs qui ont été confectionnés par les résidents de Beau Séjour. Nous avons mis nos aînés à contribution.

On ne se rend pas compte mais nos aînées ont vécu aussi des choses très difficiles et elles n'ont pas brisé le silence. Je trouve qu'il y a des choses qui se passent sur ce temps-là qui est très intéressantes.

Mme ACQUAVIVA.- On a toujours envie de faire plus. C'est un phénomène social culturel sur lequel on se doit d'agir. Il y a déjà plusieurs femmes qui sont décédées depuis le début de l'année sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Nous nous devons d'essayer de faire quelque chose, en tout cas de donner le plus possible de l'information. C'est ce que nous allons faire.

Mme TOUKAL.- C'est difficile.

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons un logement d'urgence qui est en train d'être réhabilité, un cinquième.

Mme TOUKAL.- Quand on fait l'état des lieux de départ, les femmes nous laissent parfois quelque chose.

Nous avons découvert sur Tassin la Demi-Lune que nous avons des psychologues libérales qui travaillaient sur des groupes de parole sur la question des violences conjugales. Ce sont plein de choses que nous découvrons sur notre territoire que nous ne connaissions pas forcément.

Mme ACQUAVIVA.- Que nous pouvons mettre en place à la Maison des Familles. C'est le projet d'apporter des réponses aux personnes qui sont victimes, aux femmes et hommes parce qu'il y a aussi des hommes victimes de violences conjugales.

Mme TOUKAL.- Vous avez les missions du CCAS, aide sociale légale, aide sociale extra-légale et nous avons beaucoup d'actions de prévention. Nous le faisons aussi auprès de nos aînés. Nous sommes tenus par la loi de 2004 de travailler sur un registre de prévention senior. Nous l'avons appelé comme cela mais cela peut être aussi des personnes en situation parfois isolée, en situation de handicap. Nous sommes ouverts assez largement sur ce registre. Nous le sommes tellement que sur la période Covid nous avons recensé 76 personnes inscrites alors que nous étions à 42. Nous avons repéré dans le cadre de la vaccination des seniors qui étaient isolés. Sur la période Covid ils avaient vraiment très peur. Ce n'était pas tellement l'isolement mais ils avaient beaucoup de craintes et un vrai isolement lié au fait qu'il n'y avait plus de lien, que c'était un peu coupé.

Mme DU VERGER.- Ce sont des personnes qui s'inscrivent d'elles-mêmes ou qui sont suggérées par les voisins ?

Mme TOUKAL.- Il y a les deux.

M. GUICHARD.- Cela peut être des orientations mais on doit quand même aller prendre l'adhésion de la personne concernée. Donc on invite les gens à nous le signaler mais on ne va pas inscrire quelqu'un qui ne souhaite pas être inscrit. On fera la démarche.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Il n'y a pas eu de canicule cette année ?

M. GUICHARD.- C'est 2021 là.

Mme TOUKAL.- Sur la contribution en termes de bénévoles les membres du CA en font partie. Nous sommes ouverts à toute bonne volonté. Sur 2021 nous avons essayé de fidéliser des bénévoles habitant Tassin la Demi-Lune. Nous avons cinq bénévoles qui sont très contents de faire cette action. Nous faisons un travail avec eux d'accompagnement, de formation. Nous les récompensons aussi parce que c'est important de leur dire merci. Nous nous accordons des petits moments festifs autour

de cette question du plan canicule. C'est un énorme travail. Quand il y a une alerte canicule c'est tous les jours. C'est très chronophage. Nos seniors sont bavards.

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup. C'est un travail remarquable.

Mme TOUKAL.- Merci à l'équipe parce que le service social c'est aussi l'équipe. C'est vrai que ce sont des métiers qui sont un peu difficiles.

M. ALLEG.- On parle de transversalité et d'interaction. On parle de la Maison des Familles mais aussi de l'ensemble des services, de l'accueil de la mairie téléphonique, du service population dans son ensemble.

Mme DANEL.- En en discutant avec des amis qui sont sur d'autres CCAS sur d'autres villes je trouve que votre CCAS fait vraiment un travail d'orfèvre avec une vraie expérience pointue et une vraie réflexion qui permet tout ce qu'on a vu ce soir. Nous avons de la chance à Tassin la Demi-Lune de vous avoir. C'est un très bon travail.

La séance est levée à 21 heures 20.